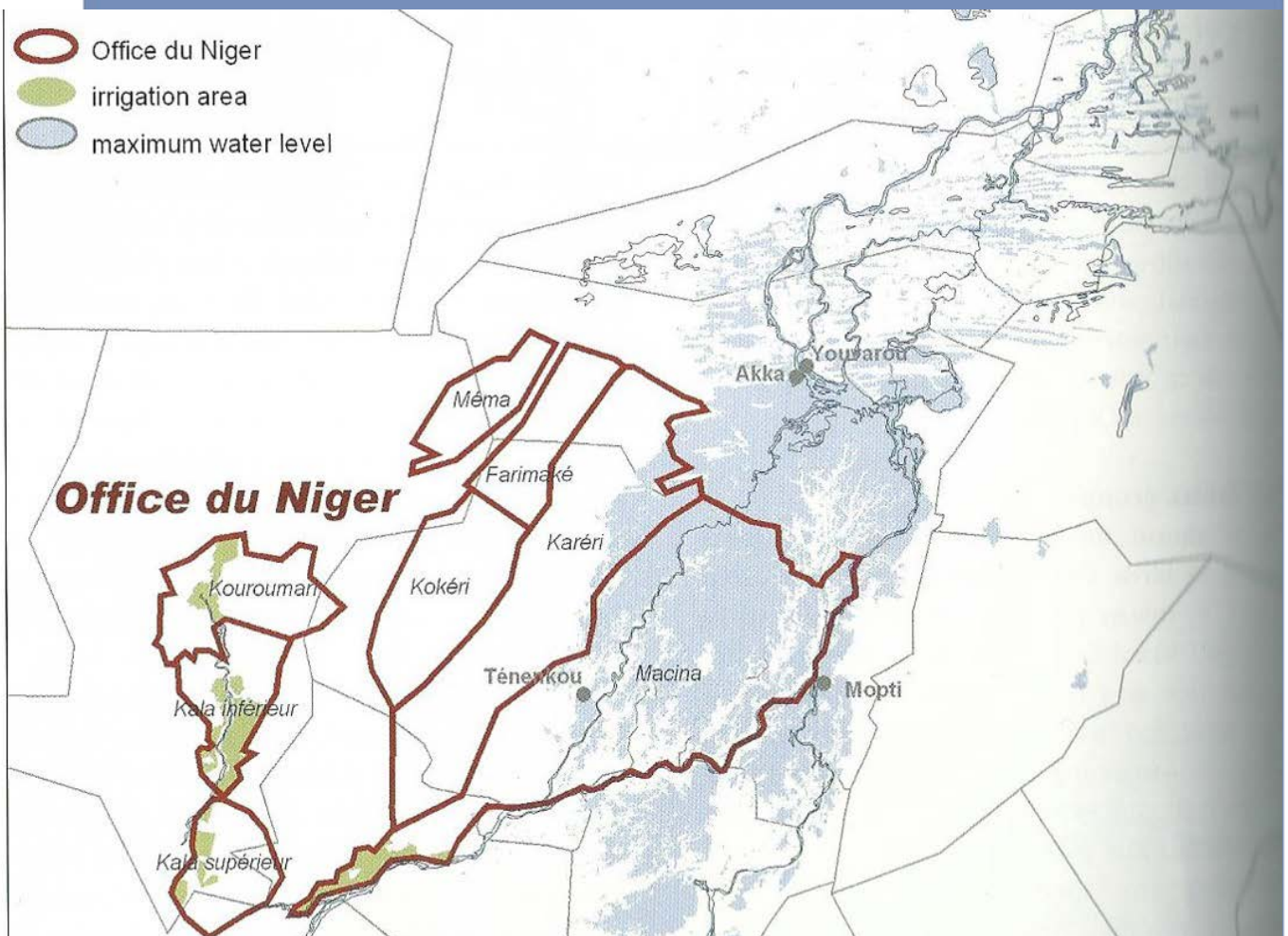


Avis sur l'approche de procédure du Ministère du Développement Rural pour l'EES pour le Plan d'Aménagement Hydro Agricole

NCEA – Mémoire par la CNEE

Mali



Avis du Secrétariat

A Ministère du Développement Rural
A l'attention de Le Secrétaire Général, M. Daniel Siméon KELEMA

CC

Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Assainissement
A l'attention du Secrétaire Général, M. Moussa BARRY
(barrymous@yahoo.fr; + 223 7940029)

Ambassade Néerlandaise à Bamako
A l'attention du premier secrétaire, M. Peter ZOUTEWELLE

De Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE)
M. Sibout NOOTEBOOM

Date 23 septembre 2014

Objet **Avis sur l'approche de procédure du Ministère du Développement Rural pour l'Etude Environnementale Stratégique (EES) pour la définition du Plan d'Aménagement Hydro Agricole (PAHA)**

Par: le Secrétariat de la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale
Secrétaire Technique: Sibout Nootboom

Conseil 2014-10

Illustration : The Niger, a lifeline. Effective watermanagement in the Upper Niger Basin.
Leo Zwarts, Pieter van Beukering, Bakary Kone, Eddy Wymenga

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. LA SITUATION AVANT LA VISITE.....	4
Les initiatives (PAHA, EES).....	4
Le PAHA	4
L'EES 5	
Répartition des mandats.....	5
L'état d'avancement du PAHA	6
L'état d'avancement de l'EES.....	6
3. LES DÉBATS DURANT LA MISSION.....	6
4. CONSTATS.....	7
5. AVIS	9
6. ANNEXES	11
Eléments de la présentation au comité de pilotage du PAHA, le 19 juin 2014	11
Eléments généraux.....	11
Rôle des acteurs dans la coopération entre les ministères	11
Étapes dans la prise de décision à la fin de chaque phase, et rôle de la CNEE.....	12
Aperçu du déroulement prévisible de la totalité des phases.....	14
Textes discutés entre l'ON et la DNACPN	15
Les tâches possibles de l'équipe de consultants d'EES.....	15
Le processus d'apprentissage.....	16
Un calendrier détaillé faisable.....	16
Une idée de structure possible pour les scénarios	19
Matrices possibles de comparaison des scénarios pour la zone de l'ON.....	20
Une méthodologie pour les tâches de l'équipe EES.....	22
Compte Rendu du Comité de Pilotage, 19 juin 2014	25

1. Introduction

Le Ministère du Développement Rural du Mali (MDR) a l'intention d'élaborer un Plan d'Aménagement Hydro-Agricole (PAHA) de la zone d'irrigation de l'Office du Niger (ON). L'ON est une agence du MDR, gérant « la zone de l'ON ».

Le MDR a aussi l'intention d'élaborer une Etude Environnementale Stratégique (EES) pour la décision concernant l'adoption de ce plan. Le Secrétaire Général du MDR a demandé à la CNEE, par lettre datée du 30 avril 2014, de mettre en place un panel d'experts en vue de revoir les Termes de Référence élaborés par les services maliens et de superviser la réalisation d'une EES du PAHA. Le Secrétaire-Général a également demandé des propositions sur la composition du panel (groupe de travail), la méthodologie d'intervention, et un calendrier de travail.

Le PAHA est un nouvel outil de planification pour un développement intégré, durable et concerté de la zone de l'Office du Niger, tenant en compte par exemple des scénarios relatifs à la disponibilité de l'eau.

Il y a beaucoup de parties ayant des intérêts dans le PAHA, comme les agriculteurs de la zone de l'ON et les autres usagers de l'eau du fleuve Niger. Le PAHA peut profiter à certains et nuire à d'autres. Pour une stratégie tenant compte de ces intérêts, ceux qui développent le PAHA peuvent inclure ces parties – la population concernée et leur représentants – dans le processus afin de pouvoir prendre des décisions informées sur les intérêts en jeu.

L'objectif de chaque EES est d'informer la prise de décision par rapport à l'adoption d'un plan. La CNEE ne peut donc pas répondre à la requête du MDR sans connaître le contexte ni le processus de prise de décision concernant la préparation et l'adoption de ce plan. Pour cela un secrétaire technique de la CNEE s'est rendu à Bamako pour s'informer et éventuellement donner des conseils de procédure.

Lors de cette visite, la CNEE a travaillé avec le ministère responsable du PAHA et de son EES (MDR), ainsi qu'avec le ministère responsable des EES en général au Mali, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA). Ces échanges ont aboutis en une vision commune sur l'harmonisation des procédures de planification et d'EES et des TdR de procédure adoptés pour le consultant chargé de l'exécution de l'EES. A un moment opportun du processus, la CNEE préparera des TdR de fond (technique et scientifique) pour l'EES.

L'avis est basé sur les échanges d'information pendant cette visite et les informations écrites suivantes :

- Termes de Référence du PAHA (décembre 2013)
- Termes de Référence de l'EES (2011) et leur version actualisée après la visite de la CNEE entre le 16 et le 19 juin (juillet 2014)
- Compte rendu d'une séance du Comité de Pilotage du PAHA, 19 juin 2014, (où le MDR et le MEEA ont échangé leurs idées de coopération au niveau du PAHA et de son EES)
- Les éléments clés de coopération qui ont été présentés à la séance du comité de pilotage

Le présent avis est structuré comme suit :

- description de la situation (de la prise de décision et des évaluations environnementales)
- débats à la visite de Bamako
- constats après ces débats
- avis au Ministère de Développement Rural
- annexes

Le présent avis a pour objectif d'aider à améliorer les TdR des consultants de l'EES, et à structurer l'organisation de la coopération entre les le MDR et le MEEA. Ceci permettra de prendre des décisions cohérentes au cours du processus du PAHA, des décisions informées grâce aux produits intermédiaires de l'EES.

2. La situation avant la visite

Les initiatives (PAHA, EES)

Le PAHA

L'Office du Niger (ON) gère les périmètres d'irrigation alimentés par les eaux du fleuve Niger au niveau du barrage Markala. Le Programme d'Aménagement Hydro-Agricole (PAHA) pour la Zone Office du Niger se focalise sur les grandes lignes à long terme. Il servira de cadre pour les décisions à prendre au niveau du Schéma Directeur de la Zone de l'Office du Niger (SDDZON) et des programmes et projets qui en découlent. Les Termes de Référence (TdR) du PAHA soulèvent pas mal de questions qui peuvent tout à fait trouver réponse dans l'élaboration du PAHA même, et dans l'EES.

Selon les TdR du PAHA, le PAHA :

- o Est un nouvel outil de planification pour un développement intégré, durable et concerté de la zone de l'Office du Niger.
- o Doit permettre de préciser les limites de la zone de l'Office du Niger, de la zone irrigable et de la zone aménageable compte tenu des contraintes et potentialités actuelles : financières, techniques, etc.
- o Doit permettre de définir deux types de zones : celles qui présentent le plus de potentiel pour le développement de la culture irriguée et celles sur lesquelles les autres usages devront être privilégiés (et développés en dehors du mandat de l'Office du Niger).

- Apparaît comme un outil particulièrement adapté car il intègre la question de la disponibilité en eau qui n'a jusqu'à aujourd'hui pas été prise en compte mais qui pourrait à terme avoir des conséquences importantes :
 - Economiques : Impossibilité de satisfaire la demande en eau des cultures : faible rentabilité des investissements réalisés
 - Techniques : Incohérences hydrauliques entre les débits nécessaires en têtes de distributeurs et la capacité de transport des grands adducteurs
 - Augmentation de la longueur des canaux : diminution de la performance hydraulique et augmentation des difficultés de régulation et de gestion
 - Sociales : Conduite de systèmes de culture très consommateurs d'eau sur les terres d'extension au détriment des systèmes de culture des exploitants familiaux
 - Environnementales : Augmentation des prélèvements de l'Office du Niger à Markala pour répondre à la demande en eau, au détriment des usagers à l'aval sur le fleuve Niger
- Le PAHA doit donc permettre de fixer des règles d'allocation de la terre et de l'eau par zone et par modèle d'exploitation agricole (système de culture, exploitation familiale, exploitation entrepreneuriale, etc.). Ces règles devront être techniquement viables, et durables sur le plan économique, social et environnemental.
- Le PAHA sera élaboré dans 4 phases. La première phase délivrera l'état des lieux. La deuxième phase résultera dans des scénarios, la troisième phase sert de choisir un scénario préférable, et la quatrième phase servira d'élaborer le scénario préférable pour produire le PAHA.

L'EES

Selon les TdR de l'EES :

- Il existe des instruments qui permettent de faire des évaluations d'impact (décret n°08-346/P-RM du 26 juin 2008 amendé par le Décret n°09-318 du 26 juin 2009).
- En ce qui concerne les évaluations environnementales stratégiques, bien qu'elles soient mentionnées dans le Décret existant, la plupart des observateurs s'entendent pour reconnaître des insuffisances dans la procédure recommandée en ce moment.

Répartition des mandats

Les pouvoirs sont attribués comme suit :

- Le MDR est l'autorité compétente pour l'approbation du PAHA. Le Décret 676 du 24 décembre 2009, du premier ministre, porte création des organes d'orientation et de pilotage du schéma directeur de développement de la zone de l'Office du Niger.
- L'ON, comme promoteur du PAHA, est responsable de l'élaboration de l'EES.
- Selon le décret n°08-346, le MEEA est responsable des EES. Son pouvoir n'est pas décrit avec précision dans les textes. Le bureau exécutif des EES est la DNACPN (Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances du MEEA)

Basé sur ces mandats, l'ON a préparé les TdR d'une EES, avec des contributions de la DNACPN. L'idée est qu'un bureau d'étude soit embauché pour l'élaboration de l'EES. D'autres arrangements pour la gestion du processus n'existent pas. Néanmoins, de tels arrangements seront nécessaires. Les TdR de l'EES mentionnent, par exemple, qu'il existe des autorités

« extérieures à l'ON » qui ont des pouvoirs appropriés pour la mise en œuvre des implications du PAHA, par exemple dans les zones sur lesquelles les autres usages devront être privilégiés. La CNEE trouve que les textes législatifs en vigueur ne sont pas encore clairs sur les points suivants :

- Quelles sont les autorités extérieures à l'ON, et quels sont les autres usages à privilégier ?
- Quelles sont les responsabilités et les pouvoirs de l'ON même, et dans quels types de zone ?
- L'ON veut-il impliquer d'autres autorités pour cosigner le PAHA ?

Ce contexte détermine les éléments et les alternatives prévisibles du PAHA, y compris le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale.

L'état d'avancement du PAHA

Bien que les préparations du PAHA aient déjà commencé il y a quelques années, les TdR du PAHA n'ont été ajustés que récemment. Un bureau d'étude est sélectionné pour le projet du PAHA ; il commencerait son travail en juillet 2014 (communication personnelle de l'ON).

L'état d'avancement de l'EES

L'ambassade Néerlandaise envisage de financer les coûts d'une EES. Les TdR, datant de quelques années, sont disponibles. À l'époque, l'ON a déjà invité la CNEE pour donner des conseils sur l'EES. Début 2014, avec la reprise du processus du PAHA, l'ON a de nouveau sollicité l'assistance de la CNEE. Les TdR n'ont pas encore été ajustés aux nouveaux TdR du PAHA, ce qui justifie la visite de la CNEE et le présent rapport.

3. Les débats durant la mission

Pendant sa visite entre le 16 et le 19 juin, la CNEE a rencontré des représentants des deux ministères (MDR et MEEA), de l'ON et de la DNACPN. La CNEE a présenté les expériences internationales. Sur la base de ces discussions, l'ON et la DNACPN se sont mises d'accord sur une démarche de coopération pour la mise en œuvre d'une EES. A la fin de la visite l'ON a organisé une réunion du comité de pilotage du SDDZON, avec les représentants de plus d'une vingtaine de ministères. La DNACPN a présenté la démarche proposée, dont les grandes lignes ont été approuvées par le comité avec enthousiasme.

Au niveau du PAHA, le débat a clairement montré qu'un objectif principal du PAHA est de limiter le périmètre de la juridiction de l'ON, en partant des scénarios relatifs à la disponibilité de l'eau. Ces scénarios devraient tenir compte de l'intensité prévisible de l'usage des eaux dans cette zone (litres par hectare), et des autres usages de l'eau à l'extérieur de cette zone. Un autre objectif concerne l'application durable, dans cette juridiction, des pouvoirs de l'ON, en harmonie avec ceux des autres autorités. Le PAHA doit donc inclure le choix des types d'irrigation à permettre en tenant compte de tous leurs impacts.

En ce qui concerne l'EES, le MDR et le MEEA trouvent que le PAHA est une bonne occasion d'acquérir de l'expérience avec l'EES qui est actuellement une procédure plutôt endormie. Occasion prometteuse parce que les impacts du PAHA sont nombreux et qu'ils porteront sur

beaucoup de groupes de la population. L'EES pourrait donner plus de légitimité et d'appui au PAHA. Les contributions à l'EES permettront d'adopter un PAHA plus durable.

Les discussions ont suggéré que les deux autorités se mettent d'accord pour que l'EES du PAHA puisse être utilisée comme test pour le rôle (compétence) du MEEA, par le biais d'une procédure ad hoc agréée entre les deux ministères. A la réunion du Comité de Pilotage du PAHA du 19 juin, la DNACPN et l'ON ont proposé que le ministère de l'environnement mette en place, dans le but spécifique de l'EES du PAHA, un comité de pilotage 'ad hoc'. La tâche de ce Comité de Pilotage n'est pas encore claire, parce que le rôle et la compétence du ministère de l'environnement n'y sont pas définis. On a discuté de ce point à la séance. On a aussi proposé qu'à la fin de chaque phase du PAHA le Comité de Pilotage du PAHA donne des orientations au MDR pour leur prise de décision relative à la poursuite du travail par les consultants du PAHA. Les deux autorités du PAHA et de l'EES (MDR et MEEA) au niveau de leur Secrétaires Généraux, ont suggéré dans les rencontres être favorables à l'idée d'une étroite coopération entre elles dans la prise de décisions, et ceci à chacune des phases.

Le comité de pilotage du PAHA et les deux ministères ont discuté du mode de coopération entre les deux autorités (PAHA – MDR/ON et EES – MEEA/DNACPN). On a parlé d'une équipe conjointe des deux ministères pour supporter une prise de décision dans un comité restreint de plusieurs ministères. Les deux comités de pilotage ne sont pas adéquats pour ceci, parce qu'ils sont trop grands. .

4. Constats

Sur la base de la situation et des débats la CNEE fait les constats suivants.

1. D'après les TdR, le PAHA contiendra déjà beaucoup des éléments nécessaires à une EES. L'EES, de l'autre côté, se focalise surtout sur un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES). Le PCGES ne sera pas suffisant pour appréhender tous les impacts du PAHA. Les impacts prévisibles du PAHA les plus importants ne pourront probablement pas être neutralisés (seulement atténués) par un PCGES. Il s'agit entre autres des impacts des scénarios à développer dans le PAHA, en vue de leurs conséquences sur la disponibilité de l'eau du Niger pour les différents usages de ces eaux dans, et en dehors, de la zone de l'Office du Niger.
2. Les TdR du PAHA prévoient à mi-chemin du processus le choix d'un scénario pour la zone d'ON, c'est-à-dire l'alternative préférable. Comme cette alternative sera élaborée dans le PAHA final qui sera soumis pour approbation au MDR, elle éliminera donc d'autres scénarios qui peuvent être beaucoup plus durables. Le choix de l'alternative préférable aura donc des impacts environnementaux et sociaux importants. Ces impacts devront être connus au moment où on fait le choix : à mi-chemin. Le processus de l'EES devrait pour cela suivre celui du PAHA.
3. Les TdR de l'EES ne donnent pas encore d'orientations sur l'élaboration des scénarios et leur comparaison intégrale. Ils ne font pas de différence entre :
 - a. les 'scénarios de choix' du MDR et de ses partenaires : des éléments *sous contrôle* de l'autorité compétente MDR ou, s'il y en a, d'autres autorités éventuelles qui contresigneront le PAHA. Le PAHA pourrait par exemple in-

clure des accords avec les autorités qui gèrent les barrages en amont dans le fleuve Niger ; les 'scénarios de choix' fournissent des éléments pour des alternatives pour le PAHA dont leurs impacts pourront être comparés.

- b. les 'scénarios contextuels' : des éléments *non contrôlés* par les autorités mais qui ont de l'influence dans le PAHA, comme le changement climatique ou le comportement d'autres usagers de l'eau du fleuve. Ces scénarios, faisant partie du contexte du PAHA, sont potentiellement très importants pour la durabilité des scénarios choisis.

Une telle distinction entre les types de scénarios est cruciale pour une présentation claire des options et des dilemmes de l'autorité compétente.

4. Comme proposé dans les TdR du PAHA, à la fin de chacune des quatre phases du PAHA, le consultant présentera un rapport avec les résultats intermédiaires. Ce rapport comprendra nécessairement une proposition pour la démarche précise de la prochaine phase. Le choix de cette démarche engendre des impacts environnementaux et sociaux. Il doit donc être basé sur un rapport intermédiaire 'homologue' de l'EES, faisant une proposition pour la prise en compte de l'environnement (il s'agit effectivement d'étapes de cadrages). Cette approche n'est pas encore incluse dans les TdR de l'EES.
5. Bien que les deux autorités (MDR et MEEA) soient d'accord que l'EES du PAHA puisse bien être utilisée pour tester une procédure ad hoc, un tel accord n'est pas encore ratifié entre les deux ministères. Un tel accord doit prendre en compte la prise des décisions à la fin de chacun de phases du PAHA.
6. Les TdR du PAHA ont pour but de pouvoir embaucher un bureau d'étude qui réalisera le PAHA. Ils n'indiquent pas encore comment les analyses du PAHA seront utilisées dans l'EES, et vice versa. Il est nécessaire de définir une approche de procédure pour synchroniser les deux études.
7. Les TdR du PAHA soulèvent des questions liées au contexte décisionnel qui n'ont pas encore trouvé de réponses : quelles autorités seront impliquées dans la mise en œuvre du PAHA ? Comment seront-elles impliquées dans la préparation du PAHA ? (Voir ci-dessus le paragraphe Répartition des mandats).
8. Les TdR de l'EES (pour les consultants) ne donnent pas encore une description du processus de décision divisé en phases ni du processus de prise de décisions par les deux autorités à chaque phase. De telles descriptions seront nécessaires avant que le travail des consultants ne puisse commencer, afin de s'assurer que ces décisions puissent influencer l'élaboration du PAHA et l'EES.

9. Le mode de coopération entre les deux autorités (PAHA et EES), ainsi qu'entre les autres autorités d'aménagement du fleuve Niger ou les autorités locales, ou bien l'ON responsable de l'implémentation du PAHA et PGES), n'est pas encore défini.
10. La CNEE estime que certains éléments essentiels de l'EES ont été sous-exposés dans les Termes de Reference datant de 2011 :
 - a. la comparaison équilibrée des alternatives, tenant compte des impacts environnementaux et sociaux, impacts environnementaux qui ne sont pas encore prévus dans les TdR du PAHA. Il est nécessaire d'identifier ces lacunes tôt dans le projet. Il s'agit au moins des effets sur l'écologie et la pollution, avec un accent sur les biotopes sensibles (hot spots) comme les falas, mais aussi les services socio-économiques rendus par les écosystèmes dans le delta intérieur.
 - b. Il manque au niveau de l'état des lieux :
 - i. la situation écologique actuelle dans les zones qui sont désignées pour être irriguées ou affectées indirectement par le PAHA (incluant les falas, les forêts, la faune et les oiseaux sédentaires et migrateurs, leur relation avec le delta intérieur, etc.)
 - ii. La qualité environnementale (pollution) de ces zones
 - iii. Les hot spots, les zones de protection potentielles, les méthodes qui d'habitude sont utilisées pour la conception des plans détaillés par les organismes responsables (l'ON et peut-être d'autres).
 - c. Il manque un écologiste dans l'équipe de l'EES, qui ait connaissance des écosystèmes de la zone de l'ON et du delta intérieur. Les valeurs écologiques ne sont pas seulement importantes pour les habitants, mais aussi pour la biodiversité dans le monde. L'écologiste devrait avoir les tâches suivantes :
 - i. Prédire les impacts des scénarios pour le développement de la zone de l'ON sur l'humidité des zones de valeur écologique, sur la végétation et sur la faune de la zone de l'ON, du Delta Intérieur, et au niveau international dans le cadre de la convention de Ramsar.
 - ii. Proposer des mesures pour réduire ces impacts et les intégrer dans les scénarios pour le développement de la zone de l'Office du Niger et le PCGES.

5. Avis

Les recommandations suivantes ont été formulées :

1. L'EES délivrera un rapport intermédiaire à la fin de chaque phase, décrivant les impacts des décisions proposées dans les rapports intermédiaires correspondants du PAHA.

2. Les deux ministères conviennent d'un calendrier détaillé pour la démarche du PAHA et de l'EES, ainsi que pour les séances des deux comités de pilotage. Ce calendrier pourra également servir de base pour le calendrier des interventions de la CNEE.
3. Les deux ministères ratifient dans un convenant un accord au niveau:
 - a. de la compétence de l'autorité de l'EES dans la prise de décision à la fin de chaque phase du PAHA et de l'EES. ¹
 - b. du mode de coopération entre les deux ministères (préparation des séances des 2 comités de pilotage, soutien de la prise de décision par les deux autorités, orientation des deux équipes de consultants (PAHA et EES).
4. Les deux ministères améliorent les TdR de l'EES basés sur ces accords, en tenant compte des constats faits dans le chapitre précédent, et embauchent un consultant pour la mise en œuvre de l'EES.
5. La coopération entre les deux ministères, et la division des rôles, doit être considérée comme le début d'un processus d'apprentissage au niveau des EES en général au Mali, et il faut inciter le comité de pilotage de l'EES à ne pas seulement piloter l'EES du PAHA, mais aussi à évaluer le convenant entre les deux ministères, et le fonctionnement propre du comité.

Les annexes du présent rapport incluent des détails plus précis de notre avis. La plupart de ces détails sont déjà communiqués pendant la visite, et surtout à la réunion du comité de pilotage du 19 juin.

Le compte rendu de la réunion du 19 juin est également inclus dans les annexes.

C'est au MDR et au MEEA de décider quels éléments de notre avis il peuvent mettre en pratique, et quels éléments sont difficiles à mettre en pratique.

¹ Le MEEA par exemple, assisté par le comité de pilotage de l'EES, pourrait avoir le rôle de conseiller au niveau de la qualité des informations sur lesquelles le MDR base les justifications des décisions prises dans chaque étape du PAHA.

6. Annexes

Éléments de la présentation au comité de pilotage du PAHA, le 19 juin 2014

Les éléments suivants sont les résultats des discussions au cours de la visite de la CNEE précédant la réunion du comité de pilotage du PAHA :

- *Éléments généraux*
- *Rôle des acteurs dans la coopération entre les ministères*
- *Étapes dans la prise de décision à la fin de chaque phase, et rôle de la CNEE*
- *Aperçu du déroulement prévisible de la totalité des phases*

La présentation de ces éléments à la réunion du comité de pilotage a été faite par la DNACPN, également au nom de l'ON. Les tableaux et diagrammes suivants ont été présentés sur diapositives ; dans les textes faisant partie de l'explication, la CNEE a fait des suggestions additionnelles et a répondu aux questions.

Éléments généraux

- Le MEEA, en tant que responsable des EES, établira un comité de pilotage ad hoc pour l'EES du PAHA
- Le planning de l'EES sera intégré avec celui du PAHA et des conseils de la CNEE à chaque phase.
- Les rapports intermédiaires du PAHA et l'EES basés sur des analyses et des consultations faites, comme les impacts (EES) sont nécessaires pour décider la prochaine étape du PAHA.

Rôle des acteurs dans la coopération entre les ministères

À la fin de chaque phase, les rapports intermédiaires des consultants (PAHA et EES) doivent être approuvés, y compris :

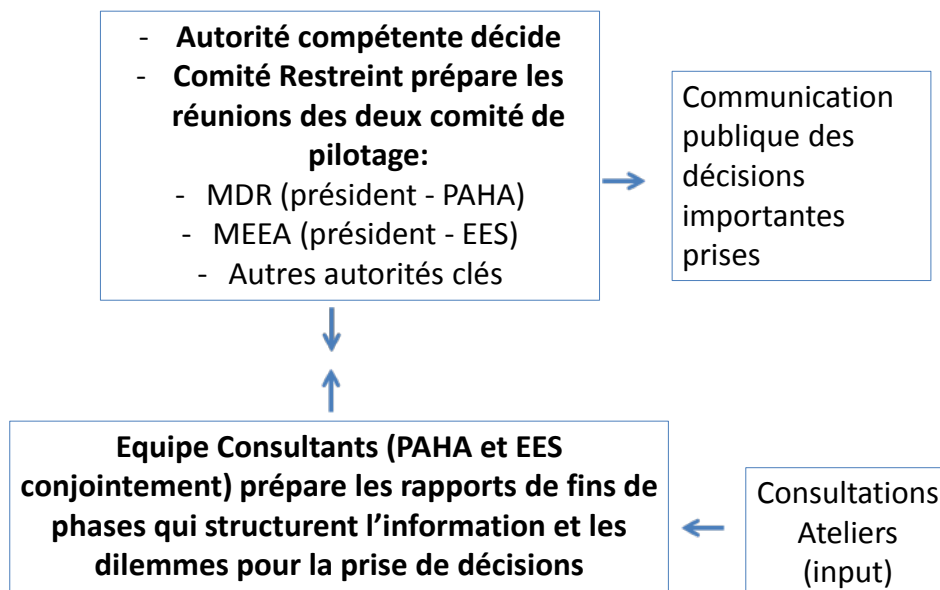
- leurs propositions pour la suite (les dilemmes politiques) et
- les communications publiques éventuelles des éléments des rapports intermédiaires, et des décisions faites.

Pour cela il est recommandé que:

- les bureaux d'étude (consultants PAHA et EES) écoutent les parties prenantes (par le biais d'ateliers) et la population (par le biais de consultations), mais ils ne peuvent pas prendre des décisions de nature politique nécessaires à l'avancement du processus
- les choix à faire au niveau du contenu du PAHA soient sous la responsabilité finale du MDR. La description des impacts à prendre en compte dans ces choix incombent à ceux qui sont compétents pour approuver l'EES (y compris le PGES) (à convenir entre les deux ministères).
- les autorités plutôt que les consultants doivent prendre la responsabilité pour les décisions les plus importantes au cours de processus PAHA, et donc pour la communication avec les parties prenantes de ces décisions.
- les deux autorités mettent en place un comité restreint, avec quelques autres autorités clés.
- ce comité prépare, à partir des produits intermédiaires du PAHA et de l'EES de chaque phase, les deux réunions des deux comités de pilotage qui se tiennent parallèlement quelques jours après la réunion du comité restreint.

- le comité restreint est coprésidé par les deux ministères. (Un protocole de coprésidence est recommandable).
- les équipes de consultants (PAHA et EES) soumettent leurs rapports ensemble en identifiant les décisions à prendre par les autorités compétentes (Dilemmes pour la suite).
- le comité restreint organise une équipe qui sert de contact quotidien pour les deux bureaux d'étude (PAHA et EES) dans le cas où des orientations de nature politique imprévues seraient nécessaires. Cette équipe se compose d'un représentant du MDR et d'un représentant de le MEEA.

Cette organisation est présentée dans le diagramme suivant :



Étapes dans la prise de décision à la fin de chaque phase, et rôle de la CNEE

Le diagramme suivant montre le processus suggéré à la fin de chaque phase (si cela est bien organisé, il pourrait avoir lieu en 2 à 3 semaines comme l'ont suggéré les représentants des ministères) :

- les deux rapports intermédiaires sont reçus par le comité restreint
- le comité restreint prépare les deux comités de pilotage (PAHA et EES)
- les deux comités de pilotage reçoivent les deux rapports et en discutent du point de vue de chacun de leurs mandats ; en même temps, la CNEE donne son avis suivant les deux rapports.
- Les avis des comités de pilotage et de la CNEE sont pris en compte par les autorités compétentes.

PAHA	EES	CNEE
Rapport	Rapport	
Comité Restreint		
Comité de pilotage PAHA	Comité de pilotage EES	Conseil
Prise de décision par l'autorité compétente du PAHA	Prise de décision par l'autorité compétente de l'EES	

2 – 3
se-
maines

Aperçu du déroulement prévisible de la totalité des phases

Le tableau suivant donne un aperçu général en ajoutant les noms des phases et les consultations ou ateliers (selon les TdR du PAHA).

Phase	Rôle PAHA	Rôle EES	CNEE
1 – Etat lieux	Diagnostics	Cadrage I	
	<i>Consultations Conjointes</i>		
	Rapport	Rapport	
	Prise de décision	Prise de décision	Conseil
2 – Scénarios	Scénarios	Cadrage II	
	<i>Ateliers Conjointes</i>		
	Rapport	Rapport	
	Comité Restreint		
	Prise de décision	Prise de décision	Conseil
3 – scenario Préférable	comparaison	Grandes lignes du PCGES	
	Rapport	Rapport Provisoire de l'EES	
	Atelier de validation technique (restitution) du PAHA	Atelier de validation technique (restitution) de l'EES	
	Prise de décision	Prise de décision	Conseil
4 PAHA	Cadre des projets	PCGES	
	Rapport	Rapport Final draft de l'EES	
	Prise de décision	Prise de décision	Conseil
	Rapport PAHA final	Rapport EES Final	

Textes discutés entre l'ON et la DNACPN

Les textes suivants ont été discutés entre la DNACPN (La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances du MEEA) et l'ON. On n'a pas pu en discuter au comité de pilotage du 19 juin par manque de temps. Il s'agit des éléments suivants :

- les tâches possibles de l'équipe de consultants d'EES
- le processus d'apprentissage
- un calendrier détaillé faisable
- une idée de structure possible pour les scénarios
- Des matrices possibles de comparaison des scénarios pour la zone de l'ON

Les tâches possibles de l'équipe de consultants d'EES

- Organiser une étroite collaboration entre l'équipe de consultants du PAHA et l'équipe de consultants de l'EES, afin d'étayer chaque décision intermédiaire dans le processus PAHA relative aux impacts environnementaux et sociaux et de présenter les alternatives ou dilemmes au comité directeur.
- Organiser les consultations et ateliers joints par les deux équipes.
- Structurer les décisions à prendre par les deux comités de pilotage, afin de développer des alternatives (scénarios) équilibrées entre lesquelles les comités de pilotage et le MDR pourront faire leur choix. Structurer les décisions implique : d'analyser les interdépendances entre les différentes décisions au niveau du PAHA, au niveau des autres autorités (comme celles du barrage Fomi), d'analyser le développement autonome (économie, climat, etc.), et de faciliter les comités de pilotage à développer le PAHA et l'EES étape par étape grâce à des décisions intermédiaires. Il s'agit là premièrement de décisions interconnectées sur différentes échelles (Fleuve Niger, Zone Office du Niger, localités).
- Les décisions qui ne sont pas contrôlées au niveau du PAHA doivent être considérées comme scénarios contextuels : ils donnent un contexte permettant de développer des scénarios 'sous contrôle' de l'ON en vue de leurs impacts. Il est nécessaire de déterminer les compétences des acteurs qui pourront signer et réaliser le PAHA et de décider quels scénarios contextuels seront utilisés pour pouvoir analyser les impacts provoqués par les scénarios 'contrôlés'. Les décisions qui sont sous contrôle de l'autorité compétente du PAHA seront considérées comme des alternatives du PAHA ; il est aussi à prévoir que les options pour le PCGES sont liées au choix des scénarios.
- Une telle 'structure de décision' (PAHA ou contexte ; scénarios ; options PGES ; dilemmes à présenter aux décideurs à la fin de chaque phase) devrait toujours être développée en sessions conjointes par les deux équipes. Si les deux équipes ne se mettent pas d'accord, l'équipe EES transmet les différences de vues au comité de pilotage de l'EES.

Par exemple, du point de vue environnemental, la construction éventuelle du barrage de Fomi en Guinée joue un rôle crucial, mais cette décision n'est pas sous contrôle du PAHA. Le PAHA doit donc tenir compte de différents scénarios par rapport à ce barrage, en indiquant comment les autorités responsables du PAHA vont agir au cas où un de ces scénarios, qui sont liés à la disponibilité de l'eau, se développerait.

- Prévoir les rôles suivants pour l'équipe EES pour l'équipe d'EES et pour celle du PAHA:
 - o Assurer que les implications environnementales et sociales identifiées dans le processus PAHA, et les dilemmes économiques, environnementaux et sociaux, y compris les incertitudes, soient bien connues des décideurs

- Rédiger des comptes rendus des réunions des comités de pilotage de l'EES, avec les décisions prises et leur justification
- (Avec l'équipe PAHA) Rédiger des comptes rendus des réunions des comités restreints, avec les décisions prises et leur justification
- Faire des suggestions aux décideurs par rapport à la communication au public des décisions prises au cours des différentes étapes du PAHA/EES
- Comblent les lacunes de connaissances ou les lacunes dans la capacité de l'équipe PAHA sur les analyses environnementales et sociales nécessaires (PCGES, écologie, cadre juridique et institutionnel d'environnement, sanitaire, changement climatique, etc.)
- Les deux chefs d'équipe des consultants (PAHA et EES) soumettront leurs rapports intermédiaires en équipe. S'ils ont des divergences d'opinion, leurs dilemmes seront présentés aux décideurs sous forme d'alternatives pour la suite du processus.
- Commenter les analyses environnementales et sociales faites par l'équipe PAHA dans des communications orales (réunions conjointes) et, si nécessaire, sous forme écrite (rapport EES et rapports intermédiaires). Toujours garder en vue que le PAHA doit contenir l'information nécessaire pour une évaluation environnementale équilibrée, juste et complète).
- Consigner, à la fin, les choix intermédiaires faits dans toutes les phases du PAHA, et leur justification intégrale (économie, environnement, social)
- Elaborer les grandes lignes du PCGES, et le PCGES même.

Le processus d'apprentissage

Les TdR de l'EES ainsi que ceux du PAHA sont focalisés sur les bureaux d'étude, et ne précisent pas toutes les conditions de coopération entre les deux ministères. La CNEE conseille de mettre sur papier (p.ex. au moyen d'une convention) le mode de coopération entre le MDR et le MEEA dans le cadre du PAHA et de son EES. Il s'agit d'un noyau qui peut permettre d'atteindre une masse critique dans la promotion des EES en général. Cette EES pourrait ainsi devenir un exemple pour d'autres ministères à l'avenir.

Un calendrier détaillé faisable

Le tableau suivant est préparé par la CNEE et communiqué à l'ON et à la DNACPN le 18 juin. Il montre plus en détail un calendrier mieux réalisable de la totalité que le tableau qui a été présenté au Comité de Pilotage le 19 juin. Ce tableau peut servir d'exemple pour un calendrier à dresser par l'ON et la DNACPN avec l'aide des consultants quand ceux-ci seront connus.

Phase	Tâches PAHA	Tâches EES	CNEE
1 - Etat des lieux 4 mois	Diagnostics	Diagnostique Scénarios contextuelles Cadrage I (structure des décisions clés PAHA initial)	
<i>Consultations Conjointes</i>			

Phase	Tâches PAHA	Tâches EES	CNEE
	Rapport	Rapport	
	Comité Restreint		
	Comité de pilotage PAHA	Comité de pilotage EES	Visite Groupe de travail
	Prise de décision par l'autorité compétente du PAHA	Prise de décision par l'autorité compétente de l'EES	
2 - Proposi- tion des Scénarios zone ON 4 mois	Scénarios + impacts éco- nomiques, environnemen- taux, sociaux	Impacts additionnelles Cadrage II (Matrix des impacts et des alternatives clés à ana- lyser en plus détail) Proposition pour manier des incertitudes (p.ex. par élaborer de système de mise en respect)	
	<i>Ateliers Conjointes</i>		
	Rapport tenant compte des consultations	Rapport tenant compte des consultations	
	Comité Restreint		
	Comité de pilotage PAHA	Comité de pilotage EES	Conseil écrite groupe de travail
	Prise de décision par l'autorité compétente du PAHA	Prise de décision par l'autorité compétente de l'EES	
3 - Choix scenario préférable 5 mois	Application 'd'un outil de comparaison Matrix Estimation valeur monétaire où possible	Intrants spécifiques de l'EES Rapportage des choix faites dans la comparaison et leurs implications environnemen- tales et sociales Grandes lignes du PCGES	
	Rapport	Rapport Provisoire de l'EES	
	Atelier de validation tech-	Atelier de validation technique	

Phase	Tâches PAHA	Tâches EES	CNEE
	nique (restitution) du PAHA	(restitution) de l'EES	
	Comité Restreint		
	Comité de pilotage PAHA	Comité de pilotage EES	Visite groupe de travail
	Prise de décision par l'autorité compétente du PAHA	Prise de décision par l'autorité compétente de l'EES	
4 PAHA 2 mois	Cadre des décisions au niveau des projets	Rapportage des choix faites par l'équipe PAHA et leurs implications environnemen- tales et sociales PCGES	
	Comité Restreint		
	Rapport	Rapport Final draft de l'EES	
	Comité de pilotage PAHA	Comité de pilotage EES	Conseil écrite groupe de travail
	Prise de décision par l'autorité compétente du PAHA	Prise de décision par l'autorité compétente de l'EES	
	Rapport PAHA final	Rapport EES Final	

Une idée de structure possible pour les scénarios

Dans le PAHA, on va développer des scénarios et choisir entre eux. Le choix des scénarios ainsi que le choix des options de PGES qui dépendent partiellement des scénarios, donnera donc une structure à la prise de décision dans les différentes phases.

La structuration des décisions nécessaires envisageable dans la phase 1 est présentée dans le diagramme ci-après. Cette structure est basé sur l'idée que chaque scénario aura besoin des éléments suivants afin de pouvoir décrire tous ses impacts :

- Scénarios contextuels (par exemple à l'horizon 2013)
- Grandes lignes de développement intégral de la zone ON (c.à.d. différents scénarios pour la zone ON):
- Cadre de référence des projets futurs
- Grandes lignes du PCGES

Des paramètres éventuels pour tous les axes des scénarios sont énumérés. De nouveaux développements peuvent faire évoluer cette structure au cours du projet. Seule la structure finale sera présentée à la fin dans l'EES, en expliquant les grandes lignes de cette évolution.

Scénarios contextuels 2030: Eau disponible pour l'ON tenant compte des autres besoins Démographie Marché international pour les produits agricoles (pour analyser la sensibilité des impacts pour l'incertitude dans le contexte)	Cadre de référence de projets futurs Les zones indiquées sur une carte): Les grandes lignes élaborées comme cadre PCGES
Grandes lignes de développement intégral de la zone ON (c.à.d. différent scénarios pour zone ON): (indicatif) Limites indicatifs du zone irrigable ON Type de zones irrigables et aménageables Mandat de l'ON dans les types de zones Infrastructures à développer Règles d'allocation de terre par type de zone Règles d'allocation des eaux par type de zone et par type d'utilisateur (p.ex. familiale) Type de financement et des cultures admissible par type de zone (p.ex. en vue de leur efficacité de l'utilisation des eaux) Systèmes d'aménagement des investissements privés	Grandes lignes du PCGES (indicatif) Sauvegarde des écosystèmes Delta Intérieur du Niger (DIN) Inclure des principes écologiques dans les règles de développement des zones de l'ON Efficacité d'utilisation des eaux Utilisation d'énergie solaire Utiliser des systèmes d'avertissement et prédiction des eaux disponibles du fleuve (aide à la décision) Organisation du tenu en respect des règles Transparence dans la délivrance des permis environnementaux Mesures en périodes de sécheresse : qui obtient de l'eau ? Comment les autres sont compensés ? Règles pour l'utilisation des engrais et des pesticides

Il est déjà prévisible que la structure ci-dessus ne tienne pas encore compte de toutes les interdépendances. Il s'agit de bien structurer les choix à faire par les autorités compétentes en se basant sur les analyses. Voici les interdépendances à considérer :

- La structure d'analyse stratégique pourrait faire une distinction entre les choix liés à l'utilisation des eaux, et les autres choix.
- La quantité d'eau du Niger qui sera destinée à un usage dans la zone Office du Niger (le seul grand preneur d'eau dans cette section du Niger), devrait tenir compte du changement climatique et des besoins en eau dans les autres sections du Niger (en amont et en aval).
- La politique environnementale pour le Delta Intérieur du Niger pourrait poser des restrictions, mais ces restrictions pourraient dépendre des mesures de protection qui ne peuvent être prises que dans le Delta Intérieur même. Peut-on décider de cela dans le PAHA? Sinon, ces décisions devront probablement être incluses dans les scénarios contextuels.
- La manière dont l'Office du Niger utilise une certaine quantité d'eau (cultures, efficacité des techniques) est étroitement liée aux surfaces des périmètres irrigués, ainsi qu'aux dispositions pour la mise en respect des permis environnementaux des agriculteurs (parce que dans les scénarios, il faut tenir compte d'un niveau de mise en respect réaliste).
- Les impacts socio-économiques pour les groupes sensibles dans le Delta Intérieur par exemple, dépendent des dispositions éventuelles pour la compensation de leurs pertes
- Les dispositions à prendre par l'Office du Niger et les autres autorités compétentes pour s'assurer d'un environnement physique et social de bonne qualité.

Pour estimer les impacts des scénarios, il sera également nécessaire de faire des suppositions relatives à d'autres facteurs, comme les redevances à payer par les différentes catégories d'agriculteurs (à définir), les systèmes d'irrigation admissibles dans le cas où le prix de l'eau est trop bas pour éviter le gaspillage, les questions foncières, l'organisation de la tenue en respect de toutes ces dispositions, et le mode de communication avec les grands groupes affectés (sensibilisation). Ces aspects doivent être incorporés dans les scénarios à développer dans le PAHA, même si leur niveau ne peut pas être très détaillé.

Les choix qui ne sont pas étroitement liés à l'usage des eaux peuvent probablement être considérés à part, par exemple : la protection des aires naturelles en dehors des zones humides, l'utilisation et l'approvisionnement en énergie (p.ex. solaire), les systèmes de permis environnementaux, leur suivi et leur mise en respect, l'utilisation d'engrais et de pesticides et leur approvisionnement.

Matrices possibles de comparaison des scénarios pour la zone de l'ON

La matrice suivante montre comment les scénarios contextuels peuvent servir à montrer des dilemmes aux comités de pilotage, au comité restreint et à l'autorité compétente.

	Scénarios pour le développement de la zone de l'Office du Niger (p. ex.)		
Scénarios disponibles de l'eau (contexte)	<i>1</i> <i>Riz et sucre</i>	<i>2</i> <i>Diversité des cultures</i>	<i>3</i> <i>Maximum production par litre de l'eau</i>

<i>A Minimum</i>	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire
<i>B Intermédiaire / réaliste</i>	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire
<i>C Maximum</i>	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire	Impacts et risques à décrire

Il s'agit des impacts et des risques les plus grands. L'élaboration plus complète de chacune des cellules peut avoir lieu selon le principe ci-après, où, dans chaque colonne, on estime les impacts et les risques.

Enjeux	Impacts environnementaux, sociaux et économiques		
	Impact / risque 1	Impact / risque 2	Etc.
Dans la zone ON			
Investisseurs privés			
Agriculteurs familiaux			
Etc.			
Dans la Delta Intérieur			
Pêche			
Élevage			
Etc.			
En dehors de la zone ON et de la DIN			
Changement climatique			
En aval de la DIN			
En amont de Markala			
Etc.			

Ces méthodes peuvent être utilisées avec des méthodes plus quantitatives : analyse multicritères, validation monétaire.

Une méthodologie pour les tâches de l'équipe EES

La méthodologie suivante pourrait être adoptée :

Phase 1 : Etat des Lieux

Diagnostiques additionnels	<p>Le chef d'équipe se met d'accord avec le chef d'équipe du PAHA sur les types d'information nécessaires qui ne peuvent pas être collectés dans le projet PAHA. Il pourrait s'agir entre autre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'état des lieux écologique actuel dans et autour de la zone de l'ON qui sont désignés pour être irrigués ou affectés indirectement par le PAHA (y compris les falas, les forêts, la faune et les oiseaux sédentaires et migrateurs, leur relation avec le delta intérieur, ..)- La qualité environnementale (pollution) de ces zones- Le consultant accordera de l'attention à la protection des hot spots, des zones de protection, aux méthodes qui d'habitude sont utilisées pour la conception des plans détaillés par les organismes responsables (l'ON et peut être d'autres). <p>Il s'agit des données disponibles grâce à des études faites dans le passé. Si on constate un manque de données crucial, introduisant des incertitudes qui empêchent le comité directeur de prendre certaines décisions intermédiaires, le consultant proposera une approche pour gérer cette incertitude.</p>
Scénarios contextuels	<p>Le choix des scénarios à étudier est fait par l'autorité compétente sur proposition des consultants.</p> <p>Le chef d'équipe se met d'accord avec le chef d'équipe du PAHA sur l'élaboration d'au moins 3 scénarios contextuels qui seront utilisés dans l'étude PAHA ainsi que dans l'EES.</p> <p>Par exemple, du point de vue environnemental, le barrage de Fomi joue un rôle crucial, mais cette décision n'est pas sous contrôle du PAHA. Le PAHA doit donc tenir compte de différents scénarios par rapport à ce barrage, en indiquant comment les autorités responsables du PAHA vont agir dans le cas où chacun de ces scénarios, liés à la disponibilité de l'eau, se développerait.</p> <p>Ces scénarios ont été convenus entre les deux équipes avant d'être proposés. Il faut prévoir de consulter le comité restreint au cours de la phase 1.</p>
Cadrage I	<p>Proposer le choix global d'alternatives à élaborer et comparer dans le PAHA ainsi que dans l'EES. Les deux chefs d'équipe se mettent d'accord, en indiquant quels impacts seront analysés par quelle équipe dans la phase suivante.</p>

	Plan de travail pour les phases qui suivent et table des matières provisionnel des rapports à produire dans chaque phase.
Consultations conjointes	La consultation des parties prenantes : Il est difficile dans les yeux des parties prenantes de séparer les deux équipes et études. Ils seront présentés là comme un ensemble. Les deux chefs d'équipe se mettent d'accord sur une méthode conjointe pour la consultation des parties prenantes, et divisent le boulot entre les deux équipes. Des représentants du comité restreint seront invités d'assister là où se créent des dilemmes entre PAHA et EES.

Phase 2 : Proposition des scénarios pour la zone ON

Éléments et Impacts additionnels	Le chef d'équipe se met d'accord avec le chef d'équipe du PAHA pour savoir quelle équipe va analyser quels impacts, afin d'éviter les doublures. Ils se tiennent continuellement au courant, afin que le chef d'équipe de l'EES puisse rapporter les choix faits et leur justification intégrale au comité de pilotage EES.
Cadrage II – Matrix des impacts et des alternatives clés à analyser plus en détail	<p>La comparaison équilibrée de ces alternatives, tenant compte des impacts environnementaux et sociaux est déjà incluse dans les TdR du PAHA. L'EES y ajoute les éléments manquants. Il est nécessaire d'identifier ces lacunes le plus tôt possible dans le processus. Il s'agit au moins des effets sur l'écologie et la pollution, avec un accent sur les biotopes sensibles (hot spots) comme les falas, mais aussi les services socio-économiques rendus par les écosystèmes dans le delta intérieur. Une telle comparaison sera faite dans chaque phase du PAHA, sous forme d'un tableau montrant les dilemmes pour le PAHA et pour la suite de l'élaboration du PAHA. Les dilemmes sont présentés comme un aperçu des impacts économiques, environnementaux et sociaux du point de vue de la société Malienne et du point de vue de l'Office du Niger. Si faisable, ces impacts seront exprimés en valeur monétaire. (C'est au consultant de faire des propositions).</p> <p>Pour éviter les doublures, ce travail doit être aligné avec l'information requise pour l'outil de comparaison utilisé dans l'étude PAHA.</p>
Proposition pour gérer les incertitudes (p.ex. élaboration d'un système de mise en respect)	<p>Avec les méthodes faisables, et les moyens limités, il est certain qu'il reste de grandes incertitudes dans l'EES. Le consultant fait une liste de ces incertitudes, en indiquant quels impacts ils ont sur la prise de décision dans la phase concernée du PAHA, et en indiquant des possibilités pour que les comités de pilotage puissent gérer ces incertitudes.</p> <p>Il est recommandable de se réunir de façon informelle avec les représentants du comité restreint pour préparer ces pro-</p>

	positions.
Ateliers conjoints	Les deux équipes organisent ensemble des ateliers avec différents groupes de parties prenantes à identifier, répartissent le travail de préparation, mais sont toutes les deux présentes à tous les ateliers.

Phase 3 : Choix du scénario préférable

Contributions spécifiques de l'EES	De nouveau, les deux chefs d'équipe se mettent d'accord sur la répartition du travail.
Rapport sur les choix faits dans la comparaison et sur leurs implications environnementales et sociales	Il s'agit de matrices de comparaison, et les explications des cellules de ces matrices sont données dans les rapports. Ces matrices sont produites conjointement par les deux équipes. Si les deux chefs d'équipe ont des points de vue différents, ils exposent dans la documentation ces points de vue ainsi que leurs implications pour la prise de décision dans le processus PAHA.
Grandes lignes du PCGES	Chaque scénario pour le développement de la zone de l'Office du Niger a des implications environnementales spécifiques, et requiert pour cela son propre PCGES. Le consultant désigne les grandes lignes du PCGES, adaptées à chaque scénario, en indiquant les éléments génériques (non décisifs pour le choix du scénario).
Restitution de l'EES	Atelier de validation technique (restitution) de l'EES (version provisoire) de trois jours pour environ 50 participants (un budget sera prévu et annexé au devis) L'équipe PAHA sera invitée pour répondre aux questions des participants à l'atelier concernant le PAHA.

Phase 4 : élaboration du PAHA

Rapport sur les choix faits dans la comparaison et sur leurs implications environnementales et sociales	Le chef d'équipe EES assiste à la session de travail et aux ateliers de l'équipe PAHA, afin de pouvoir donner ses points de vue et d'enregistrer les choix faits, leur justification et leurs implications du point de vue environnemental et social.
PCGES	C'est un effort de l'équipe EES. Leurs produits intermédiaires dans cette phase sont communiqués à l'équipe PAHA et vice versa, afin de s'assurer que les deux sont cohérents.

Compte Rendu du Comité de Pilotage, 19 juin 2014

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT TECHNIQUE SCHEMA DIRECTEUR - ON

République du Mali
Un Peuple- Un But – Une Foi

2014

**Compte rendu de l'atelier de validation des TdR
de l'Etude Environnementale Stratégique (EES)
de la zone Office du Niger**

I. Contexte de l'atelier

L'objet du présent atelier tenu le 19 juin 2014 dans la salle de réunion du Ministère du Développement Rural, était la validation des Termes de Référence de l'Etude Environnementale Stratégique (EES) de la Zone Office du Niger. Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement de l'Office du Niger, il est prévu la réalisation de l'étude du Programme d'Aménagement Hydro Agricole de la zone Office du Niger (PAHA). L'EES de la zone Office du Niger s'inscrit dans ce cadre pour mettre en exergue certaines implications de l'étude stratégique qu'est le PAHA.

II. Rappel de l'ordre du jour

Les points à l'ordre du jour portaient sur la validation de l'Etude de l'Etude Environnementale Stratégique (EES) de la Zone de l'Office du Niger.

III. Déroulement de la rencontre

3.1. Cérémonies d'ouverture

Présidées par Monsieur Abdoulaye DEMBELE, Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural, les cérémonies d'ouvertures ont été marquées par un bref discours focalisé sur le rappel du contexte de la rencontre et les principales attentes du département en termes de résultats. L'allocation s'est terminée par une invitation des participants à s'impliquer activement en faveur d'un apport productif.

3.2. Les points saillants de la rencontre

Les temps forts de la rencontre ont été dominés par :

- la présentation des TdR de l'étude du Programme d'Aménagement Hydro Agricole de la zone Office du Niger (PAHA) ;
- la présentation des TdR de l'évaluation environnementale stratégique de la zone Office du Niger ;
- la méthodologie retenue pour la conduite de l'étude.
- un suivi du recueil des avis, des observations et suggestions du Comité Technique.

3.2.1. Présentation des TdR de l'EES

Pour permettre à l'assistance de contribuer efficacement à l'amélioration du document, une présentation des TdR de l'étude du Programme d'Aménagement Hydro Agricole de la zone Office du Niger (PAHA) a été faite par Modibo SIDIBE ; Monsieur Sibout NOOTEBOOM, expert de la Commission Néerlandaise d'Evaluation Environnementale a ensuite présenté la démarche afin de renforcer les connaissances des participants. Les points abordés ont été : La justification du choix de l'approche d'EES du PAHA à travers: ses possibilités de prévention des erreurs coûteuses, son large éventail de choix, l'opportunité de jugement professionnel et d'implication des parties prenantes.

La présentation des TdR de l'ESS a porté sur :

- l'inexistence de supports législatifs de l'EES au Mali (textes de lois) et le besoin d'adoption d'une approche adaptée au contexte actuel ;
- le rappel de la genèse de l'EES au Mali ;
- les grands axes du document ainsi que le montage institutionnel de l'étude.

Les réponses aux questions, ainsi que les observations et suggestions ont permis d'éclairer l'assistance et d'amender le document. Le comité suggère donc :

- d'ajouter à la liste de consultants un expert écologue et un expert en changement climatique ;
- d'éclaircir ou d'apporter des précisions à l'objectif de l'étude jugé incomplet et peu clair ;
- de revoir la structuration de la partie de cadrage en y mettant d'abord l'objectif suivi du contexte et de la justification ;
- de préciser les modalités de recrutement des consultants dans les TdR ;
- de préciser l'idée de fond qui sous-tend le choix du Bambara comme l'une des langues du rapport ;
- de justifier la non prise en compte de la dimension économique dans les TdR ;
- de remplacer le terme « ressources hydraulique » par « ressources en eau » ;
- de préciser le lieu de l'étude en y mettant le « bassin de l'Office du Niger » ;
- de revoir la cohérence de l'objectif global avec les objectifs spécifiques ;
- de bien décrire les politiques auxquelles le document fait allusion ;
- de définir les sigles pour renforcer la compréhension des lecteurs ;
- de prendre en compte la gestion rationnelle des ressources pastorales dans le document ;
- de revoir le nombre d'années d'expérience des consultants à la baisse (plus de 10 ans pour le chef de mission et au moins 5 ans pour les autres experts) ;
- d'intégrer les enjeux liés au transport fluvial et routier ;
- de faire ressortir les stratégies de prévention et de gestion des conflits (cadre de prévention et gestion de conflits).

IV. Conclusion

La rencontre s'est bien déroulée dans l'ensemble. Toutefois, au regard des observations et suggestions faites par l'assistance, il a été recommandé aux représentants de l'Office du Niger de stabiliser le document avec la DNACPN en y intégrant les différentes propositions d'amélioration.

Cette équipe se chargera également d'évaluer l'étude et de finaliser la requête pour l'Office du Niger à adresser à l'Ambassade des Pays Bas.

Modibo Sidibé

Liste de présence

A l'atelier de validation des TdR de l'ESS

Nom et Prénom	Structures	Contact
Tiéfolo D. SANGARE	Direction Nationale des Services Vétérinaires	tenesangare56@gmail.com
Ismaila KONATE	Direction Générale du Budget	ksoum54@yahoo.fr
Samuel SAYE	Direction Nationale de la Coopération multilatérale	sayesam@yahoo.fr
Mahamadou BOIRE	Direction Nationale des Domaines du Cadastre	boiremaha@yahoo.fr
Biramou SISSOKO	Office de Protection des Végétaux	biramou.sissoko@yahoo.fr
Fatoumata Ba HAIDARA	AT/MDR	ba.fatoumata@gmail.com
Abdoulaye DEMBELE	CT/MDR	adembele54@hotmail.com
Mme KONARE Awa DIA	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)	diawa825@yahoo.fr
Hamidou WAIGALO	Direction Nationale de l'Hydraulique	haigalo@yahoo.fr
Abdrahamane TOURE	DNGR	abdra44@yahoo.fr
Moussa AG Hamma	Direction Nationale de la Santé	ag.hamm@yahoo.fr
Kalilou SYLLA	DNTTMF	sylla_kalilou@yahoo.fr
Mme KONE Salimata BERTHE	DNPIA	yekenisaly@gmail.com
Moussa N. COULIBALY	Office du Niger	nianigueml@yahoo.fr
Mahamadou SIDIBE	Office du Niger	msidibe69@yahoo.fr
Moussa BALLO	DNACN	ballomous@yahoo.fr
Famousa BAGAYOKO	DNACN	bagayokofamousssa@yahoo.fr
Sibout NOOTEBOOM	CNEE – Pays Bas	snooteboom@eiai.nl
Modibo SIDIBE	ST-SDDZON	bomodisidibe@yahoo.fr